

Séance du 7 juillet 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TEMPS D'ASSISTANTES SOCIO-EDUCATIVES
DU SERVICE SOCIAL DU CCAS AUPRES DE LA VILLE DE MONTBELIARD**

L'an deux mil vingt-six,
Le sept juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 30 juin 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents 08

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Gisèle CUCHET, Mme Patricia LHOMME, Mme Brigitte HADDAD, M. Romain AJOUX, membres du Conseil Municipal

Mme Pauline PERRIN, Mme Denise MESLIN, Mme Christine STOKOBER, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Étaient excusés :

Mme Marie-Noëlle BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
M. Patrick CANTAT, membre du Conseil Municipal
M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, M. François LEBEAU, membres nommés par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Montbéliard dispose en son sein d'un service social composé d'assistantes socio-éducatives assurant des missions d'accompagnement social auprès de différents publics.

Afin de renforcer l'accompagnement des agents municipaux confrontés à des difficultés d'ordre personnel, familial, administratif, budgétaire ou social, la Ville de Montbéliard a sollicité le CCAS pour la mise à disposition partielle de professionnelles du service social.

Cette intervention permettra aux agents de bénéficier d'un accompagnement social individualisé réalisé par des professionnelles qualifiées, dans le respect des règles déontologiques applicables à la profession et du secret professionnel.

Il est proposé de formaliser ce partenariat par une convention de mise à disposition prévoyant :

- la mise à disposition d'assistantes socio-éducatives du CCAS auprès de la Ville de Montbéliard;
- une durée d'intervention de 4 heures hebdomadaires réparties entre les professionnelles concernées ;
- une intervention sur 44 semaines travaillées, soit 176 heures annuelles ;
- une prise d'effet au 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- le remboursement par la Ville de Montbéliard au CCAS de l'intégralité des rémunérations et charges afférentes au temps de mise à disposition, sur la base des montants réellement acquittés.

Il est proposé au Conseil d'administration :

- D'autoriser la présidente du CCAS ou son représentant à signer cette convention.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter les présentes dispositions.

Pour	:08
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 15 juillet 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 16 juillet 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "I. Aouad".

I.AOUAD